

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DES CLOTS DE GUEYNIERS**

---

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

**Objet :** Rapport du Président

SEANCE DU 26 JUILLET 2019

L'an deux-mille dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 heures 30, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marcel PAOLO, Président, Stéphane COLLOMB étant secrétaire de séance.

Etaient présents ou représentés : (cf feuille émargement)

Nombre de voix présentes ou représentées : 2 249

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 18h30, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 19h00 heure de la seconde assemblée.

Le Président présente le rapport d'activité et la situation financière de l'ASA, puis fait procéder au vote.

L'Assemblée des Propriétaires décide d'approuver le rapport présenté par le Président :

Pour : 2249  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour copie conforme.

A Jausiers le 26 juillet 2019

Le Président,

Marcel PAOLO


**ASA DES  
CLOTS de GUEINIER**  
Mairie . 04850 . JAUSIERS

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance

Stéphane COLLOMB



**ASA DES CLOTS DE GUEYNIERS**  
**MAIRIE**  
**04850 JAUSIERS**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE**  
**DU 26 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juillet à 18 heures 30, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marcel PAOLO, Président. M. Stéphane COLLOMB est nommé secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 18h30, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 19h00 heure de la seconde assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées : 2 249

1°/ Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2018

**DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>011</b>	<b>Charges à caractères générales</b>	<b>6 246,54 €</b>
6042	Prestations services (gestion administrative)	786,00 €
61523	Entretien voies et réseaux (canal)	175,78 €
6161	Assurance	287,82 €
622	Rémunérations intermédiaires, corvées	4 320,00 €
626	Frais postaux et frais télécommunication	166,94 €
6281	Concours divers cotisations (FDSIC04)	110,00 €
637	Autres impôts, taxes, agence de l'eau	400,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 246,54 €</b>

**RECETTES FONCTIONNEMENT**

Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>6 528,74 €</b>
70685	Redevances syndicales (ASP)	6 528,74 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 528,74 €</b>
	Report années précédentes	11 798,91 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 327,65 €</b>

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2018 est approuvé :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2 249

2°/ Election de membres du syndicat

Election de sept syndics titulaires.

Mrs BAGNIS Sébastien, COLLOMB Fortuné, COLLOMB Stéphane, DUMOT Jean-Denis, GUIB Gilbert, LIONS Michaël, PELLOUX Christian, STUPNICKI Michel présentent leur candidature au poste de syndics titulaires.

ELECTIONS :

Syndics titulaires :

- BAGNIS Sébastien : 2 217 voix pour -ELU
- COLLOMB Fortuné : 2 233 voix pour - ELU
- COLLOMB Stéphane : 2 227 voix pour - ELU
- DUMOT Jean-Denis : 2 209 voix pour – ELU
- GUIB Gilbert : 2 096 voix pour - ELU
- LIONS Michaël : 348 voix pour – NON ELU
- PELLOUX Christian : 2 233 voix pour - ELU
- STUPNICKI Michel : 2 030 voix pour - ELU

Délibération : Sont élus pour un mandat de 5 ans :

Syndics titulaires : Mrs BAGNIS Sébastien, COLLOMB Fortuné, COLLOMB Stéphane, DUMOT Jean-Denis, GUIB Gilbert, PELLOUX Christian, STUPNICKI Michel.

3°/ Questions diverses

Le Président fait l'historique de l'extension du périmètre qui a eu lieu en 1993, avec l'inclusion des parcelles desservies par le canal du « Moulin ». Suite à un imbroglio administratif, la DDT a demandé à l'ASA de contracter une convention avec Monsieur Robert MARTIN, pour que l'irrigation des parcelles dépendantes de ce canal soient reconnues dans le schéma dont dépend la prise d'eau du « Moulin » et mettre également en conformité les prises d'eau du canal « Teissier » et celle de « La Croix ».

Pour réaliser toutes ces démarches administratives coûteuses, Marcel PAOLO informe l'assemblée que la cotisation syndicale annuelle augmentera de 2 € pour l'année 2019 et sera ainsi de 27 €.

Proposition votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mrs Arnaud et Meyran évoquent des problèmes dus au manque d'entretien de certains canaux par les propriétaires. Un courrier de sensibilisation sera expédié aux différents adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50

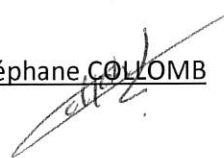
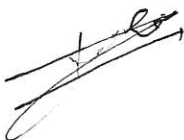
A Jausiers, le 26 Juillet 2019

Le Président,

Secrétaire de séance

Marcel PAOLO

Stéphane COLLOMB



**ASA DES  
CLOTS de GUEINIER  
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS**